

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2020, 18 H

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAULNOT, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. RIBIERE Jean François.

**Présents** : Mmes MM. ARNOULD Adeline, BAZELIN Régis, BARROCAS Sylvianne, BILLOTTE-HENRY Christelle, DONZE Nathalie, GOUSSET Claudine, GOSZKA Gilles, RIBIERE Jean-François, RIETZ Liliane, STRAUSS Patrick

**Excusés** : Mme MONNIER Béatrice, M. ROPP Jean Marie (procuration à Mme GOUSSET),

**Secrétaire de séance** : Mme GOUSSET Claudine (unanimité 11 POUR)

1. **Assiette dévolution et destination des coupes de l'année 2021** : l'état d'assiette des coupes est approuvé pour 2021. L'ONF est chargée de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Le maire est autorisé à signer tout document relatif à cet objet.

Etat d'assiette, chablis, délivrance affouage, rémunération de l'ONF : unanimité (11 voix POUR)

Produits de faible valeur : 10 voix POUR 1 abstention (Mme RIETZ)

2. **Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Haute-Saône** : Le maire expose que conformément à l'article 11 du décret 85-603 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. Une convention avec le centre de gestion 70 permet de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service.

Unanimité (11 voix POUR)

3. **Adhésion au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme du centre de gestion de la Haute-Saône** : le maire expose que les analyses montrent que depuis 2007 les absences progressent de manière continue dans les collectivités territoriales. Le CDG propose donc un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme composé d'une équipe pluridisciplinaire avec lequel il est possible de conventionner pour gérer au mieux cette problématique. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service.

Unanimité (11 voix POUR)

4. **Contrat(s) d'assurance des risques statutaires** : le maire rappelle que la collectivité a mandaté le centre de gestion 70 afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge. Le conseil municipal décide d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS et d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône

Unanimité (11 voix POUR)

5. **Renouvellement convention pôle assistance informatique sur la suite logiciel e-magnus.**

Monsieur le Maire présente l'Agence Départementale INGENIERIE70 initiée par le Département lors de son assemblée délibérante du 29 mars 2010.

L'Agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Cette assistance comprend notamment quatre compétences optionnelles : aménagement, Application du Droit des Sols, assistance informatique, eau

Une convention a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle informatique d'INGENIERIE70

La convention prenant fin le 31 décembre 2020, il convient donc de la renouveler.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal

- **DECIDE** de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité, paye, élection, état civil, facturation etc... à INGENIERIE70,

Unanimité (11 voix POUR)

6. **Adhésion à l'ACCDM (Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux)**. Proposition de M. le maire d'adhérer à cette association. Le montant de cette adhésion est égal à 50 € par an. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette adhésion, à partir du 01.01.2021, et autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer tout document nécessaire

➤ 7 voix POUR 3 abstentions (Mmes ARNOULD, DONZE, M. BAZELIN), 1 voix CONTRE (Mme RIETZ)

7. **Télétravail** : le maire décide d'ajourner la décision en raison des contestations d'une conseillère.

### 8. Facturation consommation électrique du club house du tennis club

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : décide que la consommation d'électricité du tennis Club sera facturée au vu des relevés du compteur spécifique. Le prix du kWh sera identique à celui correspondant au prix de revient annuel pratiqué par E.D.F. au cours de la dernière année civile, hors abonnement **Unanimité (11 voix POUR).**

### 9. Décision modificative N° 3 pour ajout au chapitre 012

D 615221 : Bâtiments publics	-4 800.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>-4 800.00 €</b>	
D 6455 : Cotisations Assurances Personnel		+12 500.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>+12 500.00 €</b>
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé	-2 500.00 €	
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>-2 500.00 €</b>	
R 73211 : Attribution de compensation		+1 300.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>+1 300.00 €</b>
R 7788 : Produits exceptionnels divers		+3 900.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>+3 900.00 €</b>

➤ 10 voix POUR 1 abstention (Mme RIETZ)

### DIVERS

Suite à la prolifération des chats errants, le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour demander l'octroi d'un financement partiel à l'association Brigitte BARDOT pour la stérilisation par un vétérinaire des ces chats errants. Seule Mme RIETZ s'est opposée à cette demande

Le maire informe le conseil de l'utilisation des dépenses imprévues pour ajuster le compte 1641 à hauteur de 1 €.

Alimentation en eau : le maire et le président du syndicat des Six Bœufs songent à unir leurs efforts pour trouver le moyen de mettre leurs communes respectives à l'abri des difficultés rencontrées au cours des périodes d'étiage.

20 H : départ de Mme RIETZ Liliane qui remet sa lettre de démission à M. le maire. Cette lettre a été lue à l'ensemble du conseil municipal par Mme GOUSSET Claudine.

21 H : levée de séance

Fait à Saulnot, le 15 décembre 2020.  
J.F. RIBIERE, maire